

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Brian Swirsky

<https://www.cadre21.org/membres/f6b9e5fc558f1b207ca569dd>

Date d'obtention : 2024-03-13 19:35:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

I have learned the proper process to follow should I find myself in a situation where a student presents themselves at my office. This includes evaluating the situation and potentially contacting the police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

I will continue to follow the necessary and proper procedures to ensure that the complainant and the process are followed. This ensures that all professionals within our school follow the same process and properly support all involved.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

I will always listen to the student and ensure a safe, caring and professional environment. I will make sure the proper steps are followed in order to not tarnish the investigation.